



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3126 - Fonctionnement des collèges publics

Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires pour 2016

Rapport n° CP/2016/457

Service gestionnaire :

J3-Collèges

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics pour faire face à leurs besoins courants.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations complémentaires aux collèges publics et détaillées ci-après.

Conformément à la délibération N° CG/2014/45 du Conseil Général du 20 octobre 2014, l'examen de ces demandes de dotations complémentaires s'est accompagné d'une analyse des actes budgétaires et du niveau du fonds de roulement de ces établissements (plus de deux mois de fonctionnement).

I – Frais de transport

a) Elèves demi-pensionnaires

Le lycée Robert Schuman de Haguenau (LEGT), héberge habituellement les demi-pensionnaires du collège Foch, voisin du lycée. Faute de place, une partie des élèves du collège Foch (105 demi-pensionnaires) sont accueillis au collège Kléber.

Par ailleurs, les élèves demi-pensionnaires du collège Les Sept Arpents de Souffelweyersheim (95 demi-pensionnaires) sont hébergés par le collège Le Ried de Bischheim et ceux du collège Lezay Marnésia de Strasbourg (50 demi-pensionnaires) sont hébergés par le lycée Jean Monnet de Strasbourg.

Le Département est sollicité pour prendre en charge les frais de transport de ces élèves demi-pensionnaires. Ces frais s'élèvent à 27 319,50 €, pour la période de janvier à juillet 2016, soit :

- HAGUENAU Foch : 6 590 €
- SOUFFELWEYERSHEIM : 13 552 €
- STRASBOURG Lezay Marnésia : 7 177,50 €

b) Piscine

Le collège François Truffaut de Strasbourg sollicite une aide financière pour couvrir les frais de transport des élèves à la piscine de Lingolsheim et d'Illkirch-Graffenstaden durant l'année scolaire 2016-2017.

En effet, la piscine de Hautepierre habituellement utilisée par le collège est en travaux de rénovation du 31 août 2015 au 31 août 2017.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège François Truffaut une dotation complémentaire exceptionnelle de 1 727 € pour lui permettre de couvrir cette dépense supplémentaire pour l'année scolaire 2016-2017.

II - Restauration scolaire

Le collège Maxime Alexandre de Lingolsheim a sollicité le concours financier du Département pour la prise en charge de son projet pour la lutte contre le gaspillage alimentaire à la demi-pension.

Dans le cadre de cette action, le collège a été accompagné par des animateurs du CINE (Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) de Bussierre à Strasbourg durant les mois de janvier et février 2016.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège Maxime Alexandre une dotation complémentaire exceptionnelle de 650 € pour lui permettre de couvrir les frais de cette action.

III – Réparation d'équipements de demi-pension

Le collège Jacques Tati de Mertzwiller a sollicité l'aide financière du Département pour lui permettre de couvrir les frais de réparation de la sauteuse de la demi-pension.

Compte tenu du devis présenté, il est proposé à la Commission Permanente de décider de lui attribuer une dotation de fonctionnement complémentaire de 2 710 € pour cette intervention.

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 8 septembre 2016, a émis un avis favorable au présent rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	13 545 391,87 €	693 656,79 €	32 406,50 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 32 406,50 €, soit :

- 27 319,50 € pour couvrir les frais de transport des élèves demi-pensionnaires des collèges Foch de Haguenau, Souffelweyersheim et Lezay Marnésia de Strasbourg,

- 1 727 € au collège François Truffaut de Strasbourg pour couvrir les frais de transport des élèves à la piscine de Lingolsheim et d'Illkirch durant l'année scolaire 2016-2017,

- 650 € au collège Maxime Alexandre de Lingolsheim pour couvrir les frais de l'intervention du CINE de Bussierre à Strasbourg durant les mois de janvier et février 2016, dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire,

- 2 710 € au collège Jacques Tati de Mertzwiller pour couvrir les frais de réparation de la sauteuse de la demi-pension.

Strasbourg, le 22/09/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY